

# Observations reçus le 10 avril 2019 à 19h17 concernant l'enquête publique CIDEME - DOUCHY-LES-MINES

Jean-Claude PALETTE

Mairie de Douchy les Mines  
à l'attention de  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Monsieur Gérard KAWECKI  
37 place Paul Eluard  
59283 Douchy les Mines

L.R.A.R. N°

Lambres, le 08 avril 2019

Objet : a/s Opposition à la Demande d'augmentation de la capacité de l'incinérateur d'ordures ménagères, sis sur le territoire de la Ville de DOUCHY les mines (59283).

Réf : Le quotidien régional de Presse « La Voix du Nord », éditions de Denain et Valenciennes .  
Publications sur le site FaceBook.

Sources chiffres et données cités :

« Wikipédia » et sites Internet officiels des Mairies concernées ; des Villes et Communes de Denain, Escaudain, Louches, Douchy les mines et Wallers..

## PRÉAMBULE

Mon propos qui suit, n'a pas la prétention d'être technique, c'est le domaine des Experts, ni de polémique stérile qui n'aboutit à rien . Je laisse cela à d'autres....

Non , Mon propos se veut marqué « au Coin du Bon sens ». Il tire ses fondements de l'observation, de la constatation, de l'examen, de la réflexion, de la comparaison entre l'intérêt d'avoir recours, voici plusieurs décennies à telle ou telle autre mesure, en reportant à plus tard les conséquences prévisibles à terme sur la santé des Populations et l'Environnement.

En fait, tout ce qui a été trop souvent négligé par le passé, car il y avait Urgence et que les modes de vie et la santé ne revêtaient pas les mêmes appréciations et inquiétudes. C'était l'emballement de la sur-industrialisation, du tout automobile et du consumérisme démentiel engendré par l'éclosion des Hyper-Marchés devenus le seul mode d'une sur- consommation obligée, préalable aux affres de La Mondialisation d'aujourd'hui et à ses effets pervers, non anticipés et que nous subissons.

Toutefois, ce préambule, un peu long, me paraissait important afin d'expliquer et démontrer au besoin que ma démarche n'est conditionnée ni orientée encore moins dictée par une quelconque opposition politique.

oooOooo

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

J'ai l'honneur d'appeler votre haute attention sur les prévisibles incidences sanitaires, que ferait encourir à la population du Denaisis voire plus encore, l'accroissement sensible des capacités de collecte, traitement, valorisation des ordures ménagères.

De l'Objet de mon intervention :

En effet, lors de sa mise en exploitation le 15/10/1977, ce Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers était conçu pour une capacité d'accueil de 90.000 Tonnes de déchets par an. A ce Titre, il bénéficiait de l'Autorisation Préfectorale d'exploitation ad-hoc.

Depuis, au fil des ans et des besoins croissants, ledit Centre accueillerait désormais, 116.000 Tonnes de déchets à traiter, par an, dont 3.500 Tonnes seraient déléguées au « C.V.E » de Saint-Saulve. Ceci s'explique par le fait que dans ce secteur géographique, la SIAVED dessert 113 Communes, dans trois Intercommunalités dont 92 de La Communauté d'agglomérations « Porte du Hainaut », plus les Communautés d'Agglomérations « Caudrésis et Catésis », plus encore, 15 déchetteries ...

A l'origine, me semble-t-il, à en croire les documents Officiels de La « SIAVED » de Douchy lez Mines et de La « CIDEME-TIRU » de Paris – La Défense – sa capacité était initialement suffisante à la réception et à la valorisation d'un total de 120.000 Tonnes de déchets, équivalant à la production d'une Agglomération rassemblant une Population de 200.000 habitants.

Aujourd'hui Submergée, La « SIAVED » sollicite expressément l'autorisation administrative Préfectorale, de porter l'accroissement de ses propres capacités d'accueil à 120.000 Tonnes par an, ce qui semble déjà le cas, en principe, puisque le Tonnage traité est de 116.000 T, sauf erreur de lecture de ma part, tant il est vrai que certains documents ne font pas l'objet de « Communication » ni de La « SIAVED » ni de La « CIDEME-TIRU » ... Ces rubriques n'ont jamais été renseignées sur les Logiciels à disposition des Mairies ou du Public.

Ma première question :

Dès lors, s'agirait-il d'une simple mise en conformité administrative, au regard de la situation actuelle, sans plus ? (116.000 Tonnes accueillies et traitées).

## De La Démographie de La Circonscription : LA SITUATION

« La Subdivision Administrative » de DENAIN est du Denaisis rassemblait au plus fort de son industrialisation , les populations de seize Villes et Communes.

Pour exemple, j'en ai retenu volontairement cinq, parmi les plus peuplées et aussi les plus impactées par les récessions industrielles et commerciales entre 1968 jusqu'en 2016., donc hors Ruralité, moins pourvoyeuses d'Emplois.

<b>VILLES- COMMUNES</b>	<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>2015</b>
<i>DENAIN</i>	27973	26204	19714
<i>ESCAUDAIN</i>	11770	10673	9588
<i>LOURCHES</i>	6000	4500	3889
<i>WALLERS</i>	7508	7000	5494
<i>DOUCHY LES MINES</i>	7421	11118	10783
<i>TOTAL diminution du Nombre d'habitants</i>			<b>-10869 Habitants</b>

### Ma deuxième question : L'INCOHÉRENCE

L'équation est simple ; Une densité de population qui a fortement « fondu », conséquence de la désindustrialisation généralisée du Pays et Particulièrement de Régions Types, dès le premier « Choc Pétrolier » ,et à contrario ,un accroissement exponentiel de la collecte des déchets ménagers à récolter et valoriser ; alors que le tri sélectif est de mieux en mieux accepté et appliqué .

En outre, la modeste croissance de La Population immigrées ( 1361 personnes en 2006 , pour atteindre 1749 personnes en 2015 ) n'a pas permis d'endiguer la perte constante d'habitants, telle que figurant sur le tableau ci-dessus.

En 1977, Ce Centre de collecte et de valorisation des déchets d'une capacité de 80.000 Tonnes/an s'avérait largement suffisant, alors qu'en 2019 avec une population chroniquement devenue décroissante de d'une bonne dizaine de Millier d'habitants , ce C.VE.ne se suffit plus car recevant 116.000 Tonnes/an de déchets.... ! Notons, à décharge, qu'il produit en électricité 34.273 Mwh, 20 % en consommation interne et 80% vendus à EDF.

D'où l'incohérence du problème : Une Forte diminution de la Population (exemple tableau représentatif, supra ) peut-elle engendrer, à contrario, une augmentation démentielle des déchets ! Quid du phénomène ?

Dans La Région : Les Houillères, l'industrie textile, Métallurgie, Sidérurgie, donc les sous-traitants et les Commerces de proximité, constituaient « le plein emploi » Les années 68/75 correspondant à l'explosion des créations d'Hyper-Marchés (l'appât promotionnel) et de fait, l'accroissement du Parc automobile.

Le Cadre de Vie était secondaire ; l'Environnement, considéré abusivement comme négligeable .

A DENAIN et dans le Valenciennois, en 1978, c'est l'annonce de la fermeture d'USINOR avec la disparition de 5.000 emplois directs à La Clé . Le Denaisis à l'instar du Valenciennois ont été frappés de plein fouet ( sous-traitants, commerces de proximité, etc, etc...) . D'où mise en place d'un gigantesque plan social (pré-retraites, reclassements volontaires dans d'autres sites, départs volontaires, etc...) . Donc des départs des habitants de l'arrondissement par milliers, l'exode ! L'implantation d'Usines de construction automobile (Renault à Douai et Maubeuge, P.S.A. à Trith. St Léger, Sevelnord à Bouchain) n'y suffiront pas. Seul Toyota-Onnaing, arrivant plus tard, apportera une bouffée d'oxygène. A DENAIN, en 2013, le taux de chômage était officiellement de 16 % ; il n'a cessé de s'accroître depuis. Donc, il demeure une donnée très sensible à toute transformation. Éternel chantage auquel se trouvent confrontés invariablement les Élus et Préfets.

Désormais, nous sommes arrivés à « une solution » d'un autre Type ; Les plate formes d'entreposage et de stockage, de la manutention, pour le « E.Commerce » international, très loin de la production industrielle à l'échelle locale ou nationale.

L'emploi précaire ; il faut être mobile !, c'est une exigence !

## DE LA POLLUTION

L'ère de l'industrialisation à outrance passée, les Pouvoirs publics se sont enfin intéressés à la reconversion, requalification, revalorisation , reconversion dépollution des friches industrielles. Véritable partie de « bras de fer » avec les ex-Monstres Financiers propriétaires et ex-exploitants. La destruction des anciens sites étant la partie visible de l'Iceberg . Demeurent « Air Liquide, GDF Service Hainaut, Fives-Cail Babcock.

Demeure encore trop souvent la pollution terrestre et souterraine à laquelle vient s'ajouter la Pollution atmosphérique, dont les particules fines provenant non seulement des véhicules automobiles, mais également des vieilles habitations mal isolées et de leurs modes de chauffage. Évidemment, Le Denaisis n'est pas épargné.

Selon les Chiffres officiels, DENAIN compterait encore sept (7) Sites pollués, DOUCHY les Mines en comporterait encore cinq (5), non compris le vaste site de l'ancien dépôt de carburants ELF-ANTAR. La nature essentielle des polluants serait Le Plomb, Le Mercure, PCB et PCT, les hydrocarbures, Le Dioxyde de Soufre (SO<sub>2</sub>), les particules fines mesurées à 20,1 µg /M<sup>3</sup> en 2015, elles étaient de 28 µg/ M<sup>3</sup> en 2011, donc en régression, mais toujours trop élevées si on compare avec Le HAVRE, 19,60 µg/M<sup>3</sup> et FOS 24,00 µg/M<sup>3</sup>.

On peut déplorer que nombre de données sont pour le moins incomplètes : exemple, sur les sites informatiques spécialisés on constate que certaines rubriques n'ont pas été renseignées et portent La Mention « NON COMMUNIQUÉ ». Il s'agit du Monoxyde de Carbone, de l'Ozone, des particules en suspension, etc... Seules, figurent la Moyenne Nationale, ou la Norme Limite de Pollution, ce qui est bien dommage et laisse planer un doute sur l'objectivité, la transparence de certaines Entreprises ou Services ...

Me référant aux données statistiques relatives au classement des Villes comprenant le Plus de sites Pollués en France, je constate que DENAIN arrive 105 ème position sur des milliers d'autres Villes, ;AUBY, 405 ème avec « seulement 3 sites très polluants», BOBIGNY ....184 ème avec 5 sites, sans compter le périphérique Parisien ..., THIANT, à proximité de DENAIN, 1101 ème, WAZIERS, 1144 ème à une quinzaine de kilomètres.

Arrêtons-nous sur l'occupation des Sols à DENAIN :

Elle est à 60% Humaine, 34,50 % Agricole, 3,3% Espace naturel et pour 2,40 % boisée. Le Taux de pollution de l'Air y est de 47 µg/M<sup>3</sup> !

De même suite, consultons la pyramide des âges, je relève qu'à DENAIN et son immédiateté limitrophe, les données enregistrées et déclarées par les Mairies font apparaître par exemple :

Que jusqu'à l'âge de 44 ans, La Population est dans la norme Nationale ; 17,80 % au niveau local C/ 18,50 % au niveau National .

Dans la tranche suivante, celle des 45 à 59 ans, on passe à 17,80 % en Local, C/ 21,80 % National.

Troisième tranche, la plus spectaculaire, celle des 60 à 74 ans qui ne représente plus subitement à DENAIN que 11,90% C/ 18,10 % au niveau National (- 6,20 %)... (Certes, DENAIN n'est pas MENTON...).

Quatrième tranche ; 75 ans et plus, ne subsiste plus que 6,8 % de la Population locale C/ 8,90 % au National (- 2,10 %) ...

**Ces données induisent dans les esprits que, l'espérance de vie est très limitée à partir de 60 ans, dans le Denaisis ... !**

**Enfin, les Personnes Veuves représentent à DENAIN 10,20 % de La Population C/ 7,90 % au National...**

Heureusement le nombre des naissances est équilibré 413 en 2016, pour 227 décès et encore, cette Ville de DENAIN comme sa voisine de DOUCHY les Mines ( à 3,4 km) n'est pas une illustre Ville Italienne (Seveso) dont la catastrophe nous reste à l'esprit. Il n'y a aucune comparaison.

Toutefois ces données ont quand même un sens et doivent nous interpeller !

**Ma troisième question : De la pertinence d'augmenter le Volume de ce C.V.E – SIAVED**

Vu ce qui précède et l'incontestable véracité des données exposées s'appuyant sur des chiffres Officiels et concrets, incontestables,

Que les différents paramètres ont été examinés et comparés,

-5-

Considérant, dès lors, que l'augmentation de La Capacité d'accueil du site SIAVED de DOUCHY les Mines ne ferait qu'accroître les risques d'atteintes à la santé des populations alentours par ailleurs déjà sur-exposées

Prenant acte du « coup bas » que je déplore, par ailleurs, consistant en la signature prématurée et méprisante, bien avant que vous n'ayez conclu Votre Enquête, objet du présent, et de manière discourtoise voie dédaigneuse ; les plus Hauts Responsables du SIAVED et de DALKIA aient, en catimini, eu l'irrespectueuse indécence de parapher un Contrat d'une durée de 20 ans, de délégation de Service Public (VdN du 07/04/2019 ) relatif à la combustion des déchets destiné à chauffer à moindre coût DENAIN (trompe l'œil). Moindre coût Financier c'est probable pour le consommateur Public ou Privé, mais en se gardant bien d'afficher Le Coût, bien plus précieux, des graves incidences envisageables de la Pollution en matière de Santé Publique . Et, Là, c'est le Mutisme absolu. ! Bien que je ne sois pas, par principe aveuglément opposé à cette technique , à condition ne pas en Centraliser les effets néfastes de la Combustion. Mais, là, c'était trop tentant pour Les Ogres Financiers, quand seulement 10 km de canalisations suffisent à se faire de grands profits ... Oh ! Mon propos devient polémique ...

Qu'il s'agit Là d'un Grave problème de risques encourus pour La Santé Publique,

Considérant, en outre, qu'il y a lieu, de toute Urgence, de réduire sensiblement La Capacité insoutenable actuelle et dépassée du Site existant, lui-même contraint de se délester vers le Site de St. SAULVE,

Que dans ces conditions, au vu du sur-Tonnage Traité sous-couvert d'une certaine bienveillance et compréhension des Autorités,

La situation, en l'état, est devenue intenable,

-6-

Il s'avère incontournable, sauf mauvaise foi manifeste du défendeur, de construire un autre Site suffisamment éloigné de l'existant qui présenterait l'avantage de le soulager également,

La situation actuelle est « explosive » et n'a que trop duré, il grand temps d'y remédier, c'est à dire sans sursis,

En conséquence, et **PAR CES MOTIFS**

Qu'il plaise à,

Monsieur le Commissaire Enquêteur, de n'accorder aucune dérogation à la Législation en vigueur traitant de La Mise en Danger de La Vie d'Autrui,

En conséquence, il n'y a pas ou plus lieu à surseoir ,

Je vous prie de bien vouloir rejeter la requête formulée par La S.I.A.V.E.D. Et La C.I.D.E.M.E-T.I.R.U. Exploitant à PARIS-La Défense, auxquels vient de s'adjoindre « DALKIA » et les mettre en demeure de revenir aux normes concernant sa capacité actuelle intolérable sans possibilité d'extension dans un rayon d'action à définir conformément à La Loi.

Une solution temporaire , à bref délai, doit être intimée à La SIAVED, à charge pour elle de la trouver et la proposer à l'agrément des Autorités, car nous sommes en pleine Transition Écologique ; Nos concitoyens ne doivent pas être les seuls à consentir d'énormes efforts afin de sauver La Planète

Vous remerciant de votre Haute attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, l'expression de mon profond respect.

Copie pour information à Monsieur Xavier BERTAND, Président de La Région des « Hauts de France ».